

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2022  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Question n° 02**

**Objet : MODIFICATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES THEMATIQUES PERMANENTES POUR LES COMMUNES DE LA FRETTE-SUR-SEINE ET DE SANNOIS.**

L'an deux mille vingt-deux

Le 11 avril, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 5 avril 2022, s'est réuni à Pierrelaye - 95 480 – Salle Polyvalente, 10, rue des Jardins, en séance publique (retransmission en direct via le site internet de la CA Val Parisis), sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Etaient présents : Yannick BOËDEC, Président

Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, vice-Présidents,

Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, Marie-Pierre JEZEQUEL, Marie-Evelyne CHRISTIN, Jean-François DUPLAND, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVÊQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Carole FAIDHERBE, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Pascal LAUGARO, Aline ROGER, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Céline CABOT, Franck GAILLARD, Sabrina FORTUNATO, Cécile RILHAC, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LÉGER, Carole CHESNEAU, Camille CARON, Modeste MARQUES, Nicolas KOWBASIUK, Sophie FERREIRA, Lucie MICCOLI, Sarah NEROZZI-BANFI, Tom MORISSE, Paul MAUGIS, Conseillers Communautaires,

Etaient absents et représentés :

Bernard TAILLY par Yannick BOËDEC,  
Marie-Christine CAVECCHI par Xavier MELKI,  
Maryse MENEY par Grégoire DUBLINEAU,  
Nathalie BAUDOIN – CUSSET par Gilbert AH-YU,  
Bernard LE DUS par Marie-José BEAULANDE,  
Etiennette LE BÉCHEC PAR Patrick BOULLÉ,  
Christine MATTEI par Camille CARON,  
Nathalie CAPBLANC par Bernard JAMET,  
Thomas COTTINET par Carole CAUZARD,  
Nathalie JOLLY par Philippe AUDEBERT,  
Darine BOUADIS par Françoise NORDMANN,

Était absent :

Nicolas PONCHEL,

Secrétaire de Séance : Arnaud LARMURIER

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20 heures 05

Nombre de membres en exercice :	87
Nombre de présents :	75
Nombre de pouvoirs :	11
Nombre de votants :	86

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, et L.5211-40-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° A 15 – 607 - SRCT, du Préfet du département du Val d'Oise du 14 décembre 2015, portant fusion des communautés d'agglomération « Le Parisis » et « Val-et-Forêt », et extension de périmètre à la commune de Frépillon au 1<sup>er</sup> janvier 2016, créant ainsi la CA Val Parisis,

Vu l'arrêté préfectoral n° A 19-305, du Préfet du département du Val d'Oise du 10 octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Val Parisis à compter du renouvellement général des conseils municipaux,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis,

Vu le règlement intérieur du conseil communautaire,

Vu les feuilles de proclamation des résultats du scrutin des conseils municipaux et communautaires du 15 mars et du 28 juin 2020, des communes membres portant désignation des délégués à la communauté d'agglomération Val Parisis,

Vu la délibération N° D/2020/31 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant installation du conseil communautaire,

Vu la délibération N° D/2020/32 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection du Président du conseil communautaire,

Vu la délibération N° D/2020/33 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents et des conseillers communautaires membres du bureau communautaire,

Vu la délibération N° D/2020/34 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection des vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire,

Vu la délibération N° D/2020/38 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant création et composition des commissions communautaires thématiques permanentes,

Vu la délibération N° D/2020/91 du conseil communautaire du 14 septembre 2020 portant modification d'un représentant au sein de la commission politique de la ville et logement pour la commune d'Eaubonne,

Vu la délibération N° D/2020/142 du conseil communautaire du 7 décembre 2020 portant modification de représentants au sein de 3 commissions communautaires thématiques permanentes pour les communes de Cormeilles-en-Parisis et Frépillon,

Vu la délibération N° D/2020/144 du conseil communautaire du 7 décembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du conseil communautaire de la CA Val Parisis,

Vu la délibération N° D/2021/01 du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2021 portant installation d'une conseillère communautaire de la commune d'Herblay-sur-Seine et modification du tableau du bureau et du conseil communautaire,

Vu la délibération N° D/2021/03 du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2021 portant modification des représentants au sein des commissions communautaires thématiques permanentes suite à la modification du règlement intérieur du Conseil communautaire et à l'installation d'une conseillère communautaire.

Vu la délibération N° D/2021/23 du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant modification de représentants au sein de la commission communautaire thématique permanente travaux et assainissement pour les communes de Frépillon et de Saint-Leu-la-Forêt.

Vu la délibération N° D/2021/69 du conseil communautaire du 28 juin 2021 portant modification de représentants au sein des commissions communautaires thématiques permanentes pour les communes d'Ermont, de la Frette-sur-Seine et de Montigny-Lès-Cormeilles.

Vu la délibération N° D/2021/94 du conseil communautaire du 27 septembre 2021 portant modification de représentants au sein des commissions communautaires thématiques permanentes pour la commune de Saint-Leu-la-Forêt.

Vu la délibération N° D/2022/01 du conseil communautaire du 17 février 2022 portant installation d'une conseillère communautaire pour la commune de Franconville,

Vu la délibération N° D/2022/03 du conseil communautaire du 17 février 2022 portant élection d'un conseiller communautaire membre du bureau communautaire n° 1 et modification du tableau du bureau et du conseil communautaire,

Vu la délibération N° D/2022/04 du conseil communautaire du 17 février 2022 portant modification de représentants au sein des commissions communautaires thématiques permanentes pour la commune de Franconville.

Vu la demande de la commune de la Frette-sur-Seine par courrier du 18 février 2022, proposant des modifications au sein des commissions communautaires thématiques permanentes,

Vu la demande de la commune de Sannois par mail du 28 mars 2022 proposant une modification au sein de la commission aménagement, environnement et tourisme,

Considérant que la création et la composition des commissions communautaires thématiques permanentes, en charge de préparer les dossiers soumis au bureau et au conseil communautaires, sont soumises à l'approbation du conseil communautaire qui procède ensuite à l'élection des membres,

Considérant que les délégués titulaires et les délégués suppléants sont désignés parmi les conseillers communautaires ou parmi les conseillers municipaux sur proposition du maire de la commune dont ils relèvent,

Considérant que chaque conseiller, communautaire ou municipal, aura la faculté d'assister, en qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission après avoir obtenu l'accord du Président de la commission, cinq jours au moins avant la commission,

Considérant que le conseil communautaire a souhaité à l'unanimité procéder au vote à main levée,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ,**

**MODIFIE** la composition des membres appelés à siéger au sein des commissions communautaires thématiques permanentes, suivantes :

<b>COMMISSION ECONOMIE, EMPLOI ET FORMATION</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
<b>BEAUCHAMP</b>	Véronique KERGUIDUFF	Françoise NORDMANN
<b>BESSANCOURT</b>	Laurianne DANGUILHEN	William MOSSÉ
<b>CORMEILLES-EN-PARISIS</b>	Nicole LANASPRES	Patrick JOLY
	Zouina MENNAD	
<b>EAUBONNE</b>	Tom MORISSE	Corinne ROINE
	Evelyne DUTOUQUET-LE BRUN	
<b>ERMONT</b>	Céline CABOT	Carole CHESNEAU
	Youcef KHINACHE	

<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	Etiennette LE BÉCHEC	Sophie FERREIRA
	Marc SCHWEITZER	
<b>FREPILLON</b>	Dominique BERNARD	Chantal WALTER
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	Philippe ROULEAU	Sarah NEROZZI-BANFI
	Johann ROS	
<b>LA FRETTE-SUR-SEINE</b>	Nathalie JOLLY	Patrice JACQUET
<b>LE PLESSIS-BOUCHARD</b>	Carine TOROSSIAN	Raoul JOURNO
<b>MONTIGNY-LES-CORMEILLES</b>	Stéphane LARTIGUE	Mohamed BOUROUIS
	Jimmy JOUHANET	
<b>PIERRELAYE</b>	Jean-Claude CHEVRIER	Claude CAUET
<b>SAINT-LEU-LA-FORET</b>	Sandra BILLET	Fatimata PENE
<b>SANNOIS</b>	Nicolas FLAMENT	François LAMARCHE
	Maxime BOISCO	
<b>TAVERNY</b>	Laetitia BOISSEAU – STAL	Gilles GASSENBACH
	Lucie MICCOLI	

<b>COMMISSION AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET TOURISME</b>		
<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
<b>BEAUCHAMP</b>	Véronique ARNAUD	Régis BRASSEUR
<b>BESSANCOURT</b>	Jean-Christophe POULET	Didier LECLERCQ
<b>CORMEILLES-EN-PARISIS</b>	Gilbert AH-YU	Nicole LANASPRES
	Pascal LAUGARO	
<b>EAUBONNE</b>	Quentin DUFOUR	Régis GRIMONPONT
	Bernard LE DUS	
<b>ERMONT</b>	Benoît BLANCHARD	Asetou APARICIO TRAORÉ
	Olivier CLEMENT	
<b>FRANCONVILLE-LA-GARENNE</b>	Marie-Christine CAVECCHI	Henri FERNANDEZ
	Nadine SENSE	
<b>FREPILLON</b>	Bernard TAILLY	Sébastien HUART
<b>HERBLAY-SUR-SEINE</b>	Nadine PORCHEZ	Isabelle PAILLASSA
	Jean-François DUPLAND	
<b>LA FRETTE-SUR-SEINE</b>	Philippe BUIRON	André BOURDON
<b>LE PLESSIS-BOUCHARD</b>	Marie-Pierre JEZEQUEL	Patrick RACINE

<b>MONTIGNY-LES-CORMEILLES</b>	Jean-Noël CARPENTIER	Casimir PIERROT
	Jacqueline HUCHIN	
<b>PIERRELAYE</b>	Isabelle CHOCHON-LAMBERT	Dominique MORIN
<b>SAINT-LEU-LA-FORET</b>	Monique BAQUIN	Michèle CODRON
<b>SANNOIS</b>	Nicolas FLAMENT	Roger ROZOT
	Laurent GORZA	
<b>TAVERNY</b>	Gilles GASSENBACH	Florence PORTELLI
	Carole FAIDHERBE	

Fait et délibéré ce jour à Pierrelaye.

Pour extrait conforme,

Par délégation du Président,  
Le Directeur général des services,



Guilhem PELLET

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »

